

Cfabuleux

de valoriser
notre
partenariat

Découvrez
la « **convention de partenariat** »

vo**tre** nouvelle
relation privilégiée
avec le **CFA**.



Centre de Formation d'Apprentis
**ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**
Poitou-Charentes



ENCOURAGEZ LE POTENTIEL D'UN SALARIÉ EN DEVENIR

Que vous
apporte

l'apprentissage ?

Vous formez de futurs collaborateurs d'exception.

Le talent est au cœur de votre métier.

Cultivez-le, transmettez-lui. Il deviendra un collaborateur qualifié, adapté à vos exigences. Investir dans l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, c'est un bénéfice non négligeable.

NOTRE VOCATION ?

TOUJOURS + VOUS SATISFAIRE!

98%

de réussite
aux examens *

92%

des apprentis
satisfaits *

97%

des maîtres
d'apprentissage
satisfaits *

1%

de taux
de rupture
des contrats *

Plus de
20ans
d'expérience dans
l'apprentissage

Des **partenaires
universitaires**
et de **grandes
écoles** reconnus

Une certification
ISO 9001
permettant,
entre autres,
un suivi pédago-
gique de qualité

Membre
d'**ANASUP**
le réseau des CFA
de l'enseignement supérieur.
Permet d'échanger et
de réfléchir aux évolutions
de l'apprentissage.

* en 2015/2016



ENGAGEZ-VOUS

DANS UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

À partir de septembre 2017,
un nouveau dispositif est en place :

>>> la convention de partenariat <<<

Toute entreprise qui accueille un nouvel apprenti du CFA Enseignement Supérieur Recherche à la rentrée **devra signer cette convention, afin de formaliser une relation de confiance**. La convention **consolide les échanges** que nous tissons avec vous pour **assurer un accompagnement** et une formation efficiente des apprentis, tout au long de l'année.

Les atouts de la convention de partenariat ?

- ◆ **Sécurise le parcours** de l'étudiant
- ◆ **Clarifie le rôle** des acteurs **et les engagements** de chacun
- ◆ **Précise les modalités** de l'alternance
- ◆ **Prévoit la mobilité** à l'international de votre apprenti
- ◆ **Assure le financement** de la formation

MAÎTRISEZ LE FONCTIONNEMENT DE

A À Z

Comment ça marche ?

Une démarche simplifiée 2 en 1

À partir de la rentrée 2017, rendez-vous sur le site internet du CFA,
rubrique « Démarches administratives en ligne ».



Via la nouvelle application du CFA en ligne

**En générant votre CERFA,
la convention de partenariat se créera automatiquement.**

**Voici la procédure à suivre
remplissez : Le CERFA**

(la convention sera automatiquement générée)



Indiquez les missions que vous allez confier à votre apprenti(e)

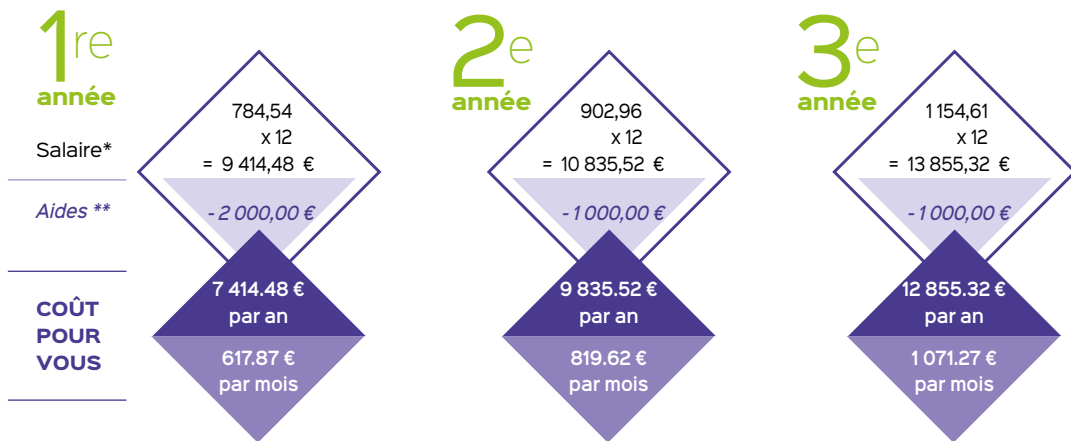


Imprimez puis Signez la convention de partenariat + CERFA
Choisissez de verser la taxe d'apprentissage au CFA (+ d'infos p. 7)
Choisissez de contribuer à l'appel de fonds volontaire (+ d'infos p. 7)

ÉVALUEZ CE QUE ÇA VOUS COÛTE



Exemple pour **un diplômé d'ingénieur de plus de 21 ans sur 3 ans**
dans une entreprise de 10 salariés



→ A cela, s'ajoutera la taxe d'apprentissage, un impôt que vous devez payer

* Salaire en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Simulez la rémunération de votre apprenti sur : www.alternance.emploi.gouv.fr

** Vous pouvez consulter les différentes aides sur notre site internet : <http://cfa-esrpc.fr/>

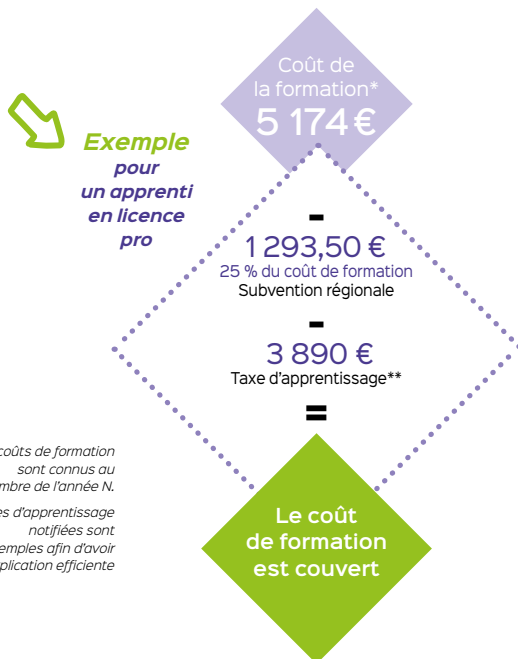
→ Ce que ça vous rapporte :

- Bénéficier de compétences d'un apprenti de l'enseignement supérieur
- Avoir une vision « neuve » de votre entreprise
- Recruter de jeunes collaborateurs tout en les formant à vos méthodes et à votre culture d'entreprise

COMPRENEZ LE CONTEXTE PARTICULIER

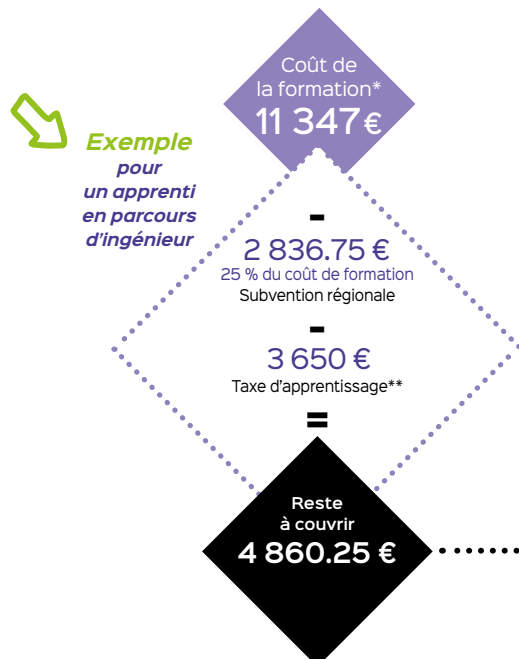
De façon globale, la taxe d'apprentissage collectée par le CFA couvre 45 % du coût de formation des apprentis. Le CFA perçoit une subvention régionale de 25 %. Des financements complémentaires sont alors nécessaires pour couvrir les coûts de formation.

Principe de financement des formations du CFA



* Les coûts de formation sont connus au 31 décembre de l'année N.

** Les taxes d'apprentissage notifiées sont des exemples afin d'avoir une explication efficiente

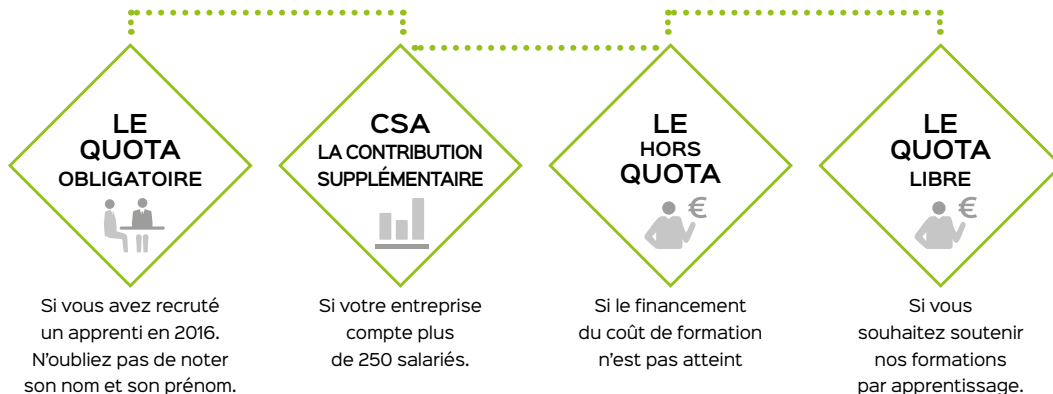


GARANTISSEZ

LE FINANCEMENT DE NOS FORMATIONS

Verser votre taxe d'apprentissage au CFA

Versez votre taxe au CFA, contribuez concrètement à la formation de vos futurs collaborateurs. La taxe d'apprentissage permet de couvrir une partie du coût de formation de votre apprenti.



Compléter votre contribution

Vous versez chaque année la somme qui vous convient.

Il s'agit de « l'Appel de fonds volontaire ».

Lorsque vous remplissez la convention, vous déterminez la hauteur de votre participation en plus de la taxe d'apprentissage obligatoire.

Bon à savoir :

Vous n'avez pas l'obligation d'accepter. Le refus n'entravera pas le contrat que vous avez signé avec votre apprenti.



**le CFA ESR PC
devient
au 1^{er} janvier 2018**

le CFA Sup Nouvelle-Aquitaine

2 rue Pierre BROUSSE - TSA 91110 (Bâtiment B25) 86073 POITIERS Cedex 9

**Contacts :
Développeurs
de l'apprentissage**

Valentin NICOLAS **Départements 17 et 79** Tél. : 06 25 11 41 09
Mail : valentin.nicolas@cfa-esrpc.fr

Julia PATACHON **Départements 16 et 86** Tél. : 06 48 29 14 06
Mail : julia.patachon@cfa-esrpc.fr

Aurélien FRAPPIER-TONDELLIER **Départements 33** Tél. : 06 48 24 64 27
Mail : aurelie.frappier.tondellier@cfa-esrpc.fr

En savoir plus : <http://cfa-esrpc.fr> - 

Établissements d'Enseignement Supérieur, partenaires du CFA :



le cnam
Nouvelle-Aquitaine



« Le CFA ESR Poitou-Charentes est géré par le GIP (OGAES)
avec le concours financier de la Région »